



## **Coronavirus - Covid19**

### **Communiqué du 24 juillet 2020**

À la suite de la réunion du Conseil National de Sécurité (CNS) qui s'est tenue ce jeudi 23 juillet et les informations qui nous sont parvenues à cet instant, le Collège communal d'Aubel vous communique les mesures pratiques adoptées sur le territoire communal et les dispositions prises dans le cadre de la pandémie de Coronavirus Covid-19. Ces informations sont susceptibles d'évoluer très rapidement.

#### **À partir du 25 juillet 2020**

La prochaine phase de déconfinement (phase 5) est reportée, et des mesures plus strictes ont été annoncées.

De plus, des mesures locales pourront être prises si la situation le nécessite.

Elargissement de l'obligation du port du masque dans les lieux publics.

Les masques sont rendus obligatoires sur les marchés, brocantes, dans les rues commerçantes, les lieux à forte fréquentation. Ces lieux seront définis précisément dans chaque commune.

Au niveau des services publics, les masques sont rendus OBLIGATOIRES dans les parties accessibles au public.

#### **Horeca**

Le port du masque sera également obligatoire lors des déplacements à l'intérieur des établissements Horeca. Il n'est pas obligatoire lorsque les personnes sont assises à leur table.

Par ailleurs, les clients devront laisser une adresse mail ou un numéro de téléphone à l'établissement afin de pouvoir être recontactés en cas de contamination dans le bar ou le restaurant.

Ces informations disparaîtront après 14 jours et ne pourront être utilisées à d'autres fins.

#### **Marchés du mardi et du dimanche**

- Effectuez vos courses seul(e) afin que l'on puisse accueillir un maximum de personnes,
- Respectez le sens giratoire de circulation,
- Limitez au maximum votre temps sur le marché,
- Respectez la distanciation sociale (1m50),
- Nous veillerons à l'hygiène imposée aux commerces ambulants,
- Merci de vous désinfecter les mains (du gel hydroalcoolique est disponible aux entrées),

- Le port du masque est OBLIGATOIRE pour les visiteurs afin de vous protéger et de protéger les autres. Des panneaux spécifiques seront apposés afin de rappeler cette mesure à tous les visiteurs.

### **Abbaye du Val-Dieu**

Le masque est OBLIGATOIRE sur tout le site touristique de l'abbaye du Val-Dieu. Cela concerne aussi bien les parkings, la basilique, la cour, le restaurant et le magasin. Sans oublier l'accès au parc qui sera également soumis à la même règle. Des panneaux spécifiques seront apposés afin de rappeler cette mesure à tous les visiteurs.

